Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS Podo-orthésiste

Session 2001 • Code sujet : **POESCRC** • Durée : **36 h 30** • Coefficient : **8**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Étude, conception, construction et réalisation d'un appareillage orthopédique** (3 questions) — **Page 3**

2. **Soutenance des travaux réalisés** (2 questions) — **Page 5**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2001/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2001 - 1-Sujet.pdf

1. Étude, conception, construction et réalisation d'un appareillage orthopédique

À partir d'une prescription établie par les médecins en présence du jury, le candidat examine le patient et réalise l'appareillage demandé. Il dispose d'une heure avec le patient pour préparer sa prestation et doit constituer un dossier technique, remettre les éléments du travail au surveillant pendant l'épreuve et transmettre l'ensemble à la fin.

Examen clinique et dossier

Question 1. Procéder à l'examen clinique, prendre les mesures et réaliser un moulage si nécessaire. Constituer le dossier technique avec les conclusions de l'examen clinique, les empreintes et mesures, les fiches de fabrication et une proposition d'appareillage référencée au Tarif interministériel des prestations sanitaires.

La prescription médicale, établie par les médecins en présence du jury, guide l'examen. Pendant l'heure prévue avec le patient, relever les éléments cliniques et les mesures nécessaires, puis réaliser un moulage si la situation l'exige.

Élément du dossier	Contenu attendu
Examen clinique	Conclusions cliniques
Empreintes et mesures	Relevés, avec moulage si nécessaire
Fabrication	Fiches de fabrication
Appareillage	Proposition référencée au Tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS)

Le dossier rassemble ainsi les informations utiles à la réalisation technique de l'appareillage et à la présentation du travail au jury.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dossier comprenant les conclusions de l'examen clinique, les empreintes et mesures, les fiches de fabrication et une proposition référencée au TIPS.

Conception et réalisation

Question 2. Réaliser les formes, soit sur moulage, soit par mise aux mesures, puis réaliser les orthoprothèses et/ou une orthèse. Effectuer le patronage, la coupe et le piquage de la paire de tiges, puis le montage et le finissage de la paire de chaussures provisoires d'essayage.

1. Réaliser les formes sur moulage ou par mise aux mesures.
2. Réaliser les orthoprothèses et/ou l'orthèse prescrite.
3. Effectuer le patronage, la coupe et le piquage de la paire de tiges.
4. Monter et finir la paire de chaussures provisoires d'essayage.

Respecter les mesures recueillies et les choix issus de la prescription pour assurer la cohérence de l'appareillage. Consigner les éléments techniques utiles dans les fiches de fabrication afin de pouvoir expliquer la conception et les opérations réalisées au jury.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formes réalisées, appareillage prescrit confectionné, tiges patronnées, coupées et piquées, chaussures provisoires d'essayage montées et finies.

Essayage et remise des travaux

Question 3. Procéder à l'essayage, qui est facultatif. Si le patient est convoqué pendant l'épreuve, en avertir le responsable. À chaque pause, remettre au surveillant les éléments du dossier et l'appareillage en cours de réalisation, puis remettre l'ensemble du travail réalisé à la fin de l'épreuve pour transmission au jury.

L'essayage est facultatif. Si le candidat convoque le patient pendant l'épreuve, il en avertit le responsable. La remise des travaux au surveillant se fait à chaque pause, puis à la fin de l'épreuve pour transmission au jury.

- À chaque pause : remettre les éléments du dossier et l'appareillage en cours de réalisation.
- À la fin de l'épreuve : remettre l'ensemble des éléments du travail réalisé.

Organiser ces remises au fil de l'épreuve permet de transmettre au jury le dossier et les travaux réalisés, sans oublier l'appareillage en cours.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Essai facultatif, avec information du responsable si le patient est convoqué. Remettre dossier et appareillage en cours à chaque pause, puis l'ensemble du travail au jury en fin d'épreuve.

2. Soutenance des travaux réalisés

La soutenance prend la forme d'un entretien de 30 minutes avec le jury, organisé en deux temps. Le candidat présente la conception de l'appareillage et ses fiches techniques, puis répond aux questions portant sur l'appareillage et le rapport de stage.

Présentation des travaux

Question B1. Décrire la conception de l'appareillage réalisé et expliquer les fiches techniques en vue du renouvellement.

Présenter la conception en reliant chaque choix à la prescription et aux conclusions de l'examen clinique. Expliquer les mesures et empreintes, la réalisation des formes, les orthèses éventuelles, puis le patronage, la coupe, le piquage et le montage de la chaussure provisoire. Décrire les matériaux, les composants, les contrôles et les ajustements effectivement réalisés. Pour le renouvellement, commenter les fiches techniques et de fabrication : elles doivent permettre d'identifier l'appareillage, ses caractéristiques et les informations utiles à sa reproduction ou à son adaptation. Mentionner l'essayage uniquement s'il a été effectué.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Présenter et justifier la conception de l'appareillage, puis expliquer les fiches afin de guider son renouvellement.

Questions du jury

Question B2. Répondre aux questions du jury concernant l'appareillage et le rapport de stage.

Répondre directement aux questions du jury sur l'appareillage réalisé et le rapport de stage. Pour l'appareillage, justifier les choix à partir de la prescription, des observations cliniques et des étapes de réalisation ; préciser les contrôles et les résultats constatés. Pour le rapport, présenter le contexte du stage, les activités observées ou réalisées et les compétences mobilisées. Appuyer chaque réponse sur un fait précis, rester cohérent avec les documents et distinguer clairement les constats des propositions. L'entretien dure 30 minutes et porte sur ces deux volets.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponses directes, précises et justifiées sur l'appareillage réalisé et le rapport de stage.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2001)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique du BTS Podo-orthésiste, session 2001, porte le code POESCRC et dure 36 h 30, coefficient 8. Elle évalue l'examen clinique, la conception et la réalisation d'un appareillage orthopédique et de chaussures provisoires, ainsi que la constitution du dossier technique. Une soutenance de 30 minutes vérifie l'explication des choix et fiches techniques et la capacité à répondre sur l'appareillage et le rapport de stage.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le dossier comprend les conclusions de l'examen clinique, les empreintes et mesures, les fiches de fabrication et une proposition d'appareillage référencée au TIPS.
- Les formes sont réalisées soit sur moulage, soit par mise aux mesures de forme.
- La fabrication comprend le patronage, la coupe et le piquage des tiges, puis le montage et le finissage des chaussures provisoires d'essayage.
- L'essayage est facultatif; si le patient est convoqué pendant l'épreuve, le responsable doit en être averti.

Points de vigilance & attentes du jury

- Prévoir l'heure avec le patient pour préparer la prestation devant le jury.
- Remettre au surveillant, à chaque pause, les éléments du dossier et l'appareillage en cours de réalisation.
- À la fin de l'épreuve, remettre l'ensemble des éléments du travail pour transmission aux membres du jury.
- Préparer la présentation de la conception et des fiches techniques, ainsi que les réponses sur l'appareillage et le rapport de stage.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que doit contenir le dossier technique de l'appareillage ?

Le dossier comprend les conclusions de l'examen clinique, les empreintes et mesures, les fiches de fabrication et une proposition d'appareillage référencée au Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Q : L'essayage du patient est-il obligatoire pendant l'épreuve ?

Non, l'essayage est facultatif. Si le candidat convoque le patient pendant la durée de l'épreuve, il doit en avertir le responsable. Le sujet prévoit une heure avec le patient pour préparer la prestation devant le jury.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et de la soutenance ?

La durée officielle de l'épreuve est de 36 h 30 et son coefficient est 8. La soutenance des travaux prend la forme d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Q : Que doit présenter le candidat pendant l'entretien avec le jury ?

Le candidat décrit la conception de l'appareillage et explique les fiches techniques en vue du renouvellement. Il répond également aux questions du jury concernant l'appareillage et son rapport de stage.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2001/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2001 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Podo : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.